



**SEANCE DU BUREAU DE LA COMMISSION  
LOCALE DE L'EAU DU SAGE BAIE DE  
LANNION  
DU 4 AVRIL 2025**

**Compte-rendu  
Bureau de la CLE du 4 avril 2025**

Le 4 avril 2025, le Bureau de la CLE du SAGE Baie de Lannion s'est réuni à Lannion, au siège de Lannion-Trégor Communauté.

**Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux**

**Etaient présents :**

**Madame Annie Bras-Denis** Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur Paul Le Bihan** Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur Jean-Yves Le Corre** Syndicat mixte Goas Koll Traou Long  
**Monsieur Cédric Seureau**, Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur Eric Le Creurer**, Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur Jean-Pierre Giuntini**, Guingamp Paimpol Agglomération

**Membres excusés :**

**Monsieur François Le Marrec** Guingamp Paimpol Agglomération  
**Monsieur Jean-Marc Puchois**, Conseil départemental du Finistère  
**Madame Marie-Annick Guillou**, Conseil départemental des Côtes d'Armor  
**Madame Bénédicte Boiron**, Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur Joël Le Jeune**, Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur Yvon Le Creff**, Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur Guy Pennec**, Morlaix Communauté

**Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées**

**Etait présent :**

**Monsieur Jean-Pierre Le Leer**, Eau et Rivières de Bretagne  
**Madame Edwige Kerboriou**, Chambre d'agriculture  
**Monsieur Jean-Luc Pichon**, AAPPMA  
**Monsieur Hervé Lassalle**, association canoë Kayak Lannion

**Membres excusés :**

**Monsieur Jean-François Jeandet**, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer AAPPMA du Léguer  
**Madame Charlotte Le Bris**, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

## **Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics**

### **Etaient présents :**

**Monsieur Pierre Prod'Homme** Agence de l'Eau Loire-Bretagne

**Madame Léa Thiébaud** Mission interservice sur l'eau et la nature des Côtes d'Armor

### **Assistaient :**

**Madame Gwenaëlle Briant** Lannion-Trégor Communauté

**Madame Lucie Chauvin** Lannion-Trégor Communauté, coordination SAGE Baie de Lannion

### **Ordre du jour :**

- Actualisation de l'inventaire des zones humides, pour avis
- État d'avancement de la consultation des entreprises pour la poursuite de l'étude portant sur les analyses "Hydrologie, Milieux, Usages et Climat"
- Courrier portant sur la modification simplifiée du SCOT Trégor, pour avis
- Plan de financement prévisionnel 2025 du programme SAGE : information sur les premiers retours de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Actualités et questions diverses

### ***Support de présentation***

En introduction, Annie Bras-Denis revient sur la réunion organisée en InterCLE avec la Commission Locale de l'Eau du SAGE Argoat Trégor Goëlo. Elle tient tout d'abord à s'excuser pour la durée de la réunion. Cependant, elle réaffirme que l'organisation de ces réunions en InterCLE est enrichissante. Ce format permet une mutualisation et un partage des réflexions sans compter l'économie de réunions pour certains membres présents dans les deux CLE.

Pour illustrer tout l'intérêt de ces réunions en InterCLE, Jean-Pierre Giuntini fait part de la demande des élus de Guingamp Paimpol Agglomération de présentation de la stratégie de gestion des eaux pluviales de Lannion-Trégor Communauté en conseil d'agglomération.

## **1. Actualisation de l'inventaire des zones humides, pour avis**

### ***Avis du Bureau n°B\_23\_2025***

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme local de l'Habitat (PLUI-H), Lannion-Trégor Communauté a réalisé des inventaires complémentaires des zones humides sur les zones potentiellement ouvertes à l'urbanisation et sur lesquelles une présence de zone humide est pressentie au regard de la couche de zones humides potentielles fournies par l'INRAE et l'OFB, de l'analyse des photo-aériennes et des sondages pédologiques déjà réalisés lors de précédents inventaires.

Cette analyse a permis de faire ressortir 521 parcelles à prospecter sur l'ensemble du périmètre de Lannion-Trégor Communauté.

Les communes ont été averties de la réalisation de ces inventaires complémentaires par un mail adressé de la part d'Annie Bras-Denis, Vice-Présidente en charge de l'environnement et de Paul Le Bihan, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à LTC.

Un arrêté préfectoral autorisant les techniciens à pénétrer sur les propriétés privées a été signé par le Préfet des Côtes d'Armor le 29 janvier 2024.

Les propriétaires des parcelles à prospector ont été avertis par courrier.

Les inventaires des zones humides sur ces parcelles se sont déroulés de février 2024 à mars 2025.

L'inventaire a été soumis à la consultation des propriétaires et des communes entre le 19 août et 19 septembre 2024 pour la première phase et progressivement au fur et à mesure de l'avancement de la réalisation des inventaires à partir du 30 janvier 2025 jusqu'au 2 juin 2025 pour les derniers inventaires.

Sur les cinq cent vingt-et-une parcelles prospectées, soixante-six sont concernées par une présence de zone humide. Sur les soixante-six parcelles, trente-et-une parcelles sont situées sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion.

Les modifications apportées à l'inventaire des zones humides sont présentées en instance du SAGE Baie de Lannion depuis le 26 septembre 2024.

### **Décision**

Le Bureau de la CLE formule **un avis favorable** aux modifications apportées à l'inventaire des zones humides sur les parcelles référencées :

- Plounérin 22227 AC16 et AC123 (extension de la zone humide)
- Pleumeur-Bodou 22198 D1557 (extension de la zone humide)
- Pleumeur-Bodou 22198 D1179 et D1181 (extension de la zone humide)
- Pleumeur-Bodou 22198 AH759, AH760, AH761 et AH762 (extension de la zone humide)
- Trébeurden 22343 A999 (extension de la zone humide)
- Trébeurden 22343 AC161 et AC164 (extension de la zone humide)
- Trégastel 22353 B1345 (réduction de la zone humide)

**Les modifications apportées sur ces parcelles seront prises en compte lors de l'actualisation de la base de données « zones humides » sur la plateforme Géobretagne.**

Par ailleurs, conformément au protocole mis en place par Lannion-Trégor Communauté, quatre propriétaires et/ou porteur de projet ont apporté des éléments d'expertise concluant à une différence avec l'inventaire réalisé par Lannion-Trégor Communauté dans le cadre de l'élaboration du PLUiH.

Le Bureau **valide l'organisation de visites sur le terrain en présence des services de l'Etat (MISEN 22)** pour la réalisation d'un inventaire des zones humides sur les parcelles suivantes :

- Trégastel 22353 BK 2
- Trégastel 22353 BK 285
- Perros-Guirec 22168 AD 142
- Tréduder 22350 B765, B766 et B767

**L'avis du Bureau de la CLE sera transmis aux maires des communes concernées, aux propriétaires, à la Direction Aménagement et à la Direction Environnement, Aménagement et Economie Agricole de Lannion-Trégor Communauté et aux membres de la Commission Locale de l'Eau.**

## **2. État d'avancement de la consultation des entreprises pour la poursuite de l'étude portant sur les analyses "Hydrologie, Milieux, Usages et Climat"**

Lucie CHAUVIN informe les membres du Bureau de l'état d'avancement de la poursuite des analyses Hydrologie, Milieux, Usages et Climat (HMUC) sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion.

Suite à la consultation des offres, trois candidatures ont été reçues pour le premier lot « reconstitution des débits influencés et désinfluencés » et quatre pour le deuxième lot « détermination des débits assurant le bon fonctionnement des milieux aquatiques ». Les montants proposés dépassent le budget prévisionnel (120 000€ TTC) affiché pour 2025/2026.

Au regard :

- de la nécessité de poser un diagnostic sur des bases scientifiques pour mener à bien les réflexions visant une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau,
- de la nécessaire amélioration des connaissances sur la disponibilité de la ressource en eau, son utilisation (prélèvements agricoles) et sur les besoins en eau pour la préservation des milieux aquatiques,
- des pressions sur la ressource en eau disponible en épisodes de sécheresse (bascules entre les prélèvements directs dans les milieux (puits, forage, fil de l'eau) et le réseau d'alimentation en eau potable en cas de sécheresse par exemple, recours à l'interconnexion)
- des objectifs fixés par le Plan National Eau de baisse de 10% des prélèvements en eau (*sur tous les usages d'après la décision du Comité de bassin Loire-Bretagne / Le Plan national Eau est moins précis sur les usages visés*)

### **Le Bureau réaffirme sa volonté de poursuivre le diagnostic des différents volets de l'étude HMUC.**

Lucie Chauvin poursuit l'analyse des offres pour démarrer dès 2025 l'étude portant sur l'analyse des besoins en eau pour les milieux aquatiques. La commission d'appel d'offre aura lieu le 29 avril 2025.

Pour le volet Climat, la CLE s'appuiera sur les études régionales en cours : les projections d'indicateurs climatiques selon les narratifs du GIEC (exploire 2) et la Trajectoire de Réchauffement de référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC) en Bretagne.

## **3. Courrier portant sur la modification simplifiée du SCOT Trégor, pour avis**

 **Courrier adressé au Président de Lannion-Trégor Communauté**

Le Bureau de la CLE valide la proposition de courrier portant sur la modification simplifiée du SCOT Trégor.

## **4. Plan de financement prévisionnel 2025 du programme SAGE : information sur les premiers retours de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne**

Lucie Chauvin fait part des échanges avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne au sujet des demandes de subvention pour la réalisation du programme SAGE 2025. Compte-tenu du contexte budgétaire, l'agence a concentré ses aides sur le volet animation des SAGE et ne participera pas au volet communication ni aux études relatives au SAGE. Par contre, la réalisation des études HMUC restent financées à hauteur de 70% par l'AELB dans le cadre de son 12<sup>ème</sup> programme d'intervention (ligne budgétaire différente).

## 5. Actualités et questions diverses

### 5.1. Décision du tribunal administratif sur l'autorisation d'installation d'un poulailler à Plestin-les-Grèves

Annie Bras-Denis revient sur la sollicitation d'Yves-Marie Le Lay au sujet de la récente décision du tribunal administratif sur l'autorisation d'installation d'un poulailler à Plestin-les-Grèves.

*Madame la Présidente,*

*L'autorisation d'installation d'un poulailler de 180 000 poules à Kerboriou sur la commune de Plestin-les-Grèves a été annulé par le Tribunal Administratif de Rennes le 13 mars dernier à la demande de trois associations, Sauvegarde du Trégor Goëlo Penthièvre, Eaux et Rivières de Bretagne et Plestin Environnement.*

*Dans ses attendus aux pages 14, 15 et 16 du jugement joint, le Tribunal constate que cette autorisation n'était pas conforme aux dispositions du Sage de la Baie de Lannion et au PLAV en cours.*

*Ce jugement pose incontestablement un problème de fonctionnement du Sage auquel nous participons toutes et tous. Comment se fait-il qu'il ne soit trouvé que quelques représentants d'associations qui aient pointé ce non-respect du règlement que nous avons voté et que vous n'ayez pas vous-même soulevé au moins des réserves sur cette autorisation préfectorale ? Nous ne pouvons que regretter cette erreur d'appréciation sur la mise en oeuvre de projets susceptibles de ne pas respecter notre propre règlement et de nuire aux actions entreprises, en particuliers la réduction des marées vertes.*

*Ce jugement vaut avertissement pour la suite des autorisations d'exploitations qui ne manqueront de tomber et appelle de votre part à une plus grande vigilance.*

*Je souhaite que ce point soit discuté ce vendredi à l'occasion de la réunion du SAGE.*

*Bien à vous.*

Annie Bras-Denis propose de ne pas commenter en séance la décision du tribunal administratif. Cependant, elle considère qu'il faut en tirer les enseignements et souligne l'importance de rappeler aux porteurs de projet la nécessité de s'appuyer sur des bureaux d'études compétents et de prendre les précautions nécessaires pour répondre à la globalité des enjeux du territoire, comme celui sur les bassins versants « algues vertes ».

Eric Le Creurer réaffirme la nécessité de s'appuyer sur des bureaux d'étude qui sont de bons conseils, surtout sur des zones à enjeux comme les bassins versants de la Lieue de Grève.

Annie Bras-Denis suggère que la DDPP (direction départementale de la protection des populations), chargée de l'instruction des dossiers, propose une liste de bureaux d'étude compétents aux porteurs de projet.

Edwige Kerboriou précise que les dossiers de demande d'autorisation instruit par la DDPP sont soumis à enquête publique. Les dossiers sont ensuite examinés en CODERST (Conseil départemental de l'environnement des risques sanitaires et technologiques).<sup>1</sup> Elle précise que dans le cas de ce dossier,

---

<sup>1</sup> La composition du CODERST des Côtes d'Armor est défini par arrêté préfectoral. <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Biodiversite-Foret-et-transition-energetique/Commissions-consultatives/CODERST>

étant donné l'enjeu « algues vertes », le porteur de projet devait réaliser une étude d'impact global par rapport à l'ensemble du territoire.

## **5.2. Arasement du bocage à Loguivy-Plougras**

Annie Bras-Denis revient sur l'arasement du bocage à Loguivy-Plougras.

L'exploitant agricole n'a pas déposé de demande d'autorisation pour araser le bocage sur ces parcelles. De plus, il n'avait pas compensé totalement un précédent arasement déclaré.

Suite à ce constat et aux articles dans la presse, Annie Bras-Denis a rencontré le maire de Loguivy-Plougras. Lannion-Trégor Communauté ne peut pas verbaliser l'agriculteur, n'ayant pas le pouvoir de police. Il s'agit bien d'une prérogative de l'Etat. Le maire peut mettre en demeure l'agriculteur de remettre en état la haie détruite à tout le moins de régulariser sa situation au regard du PLU.

Jean-Luc Pichon précise qu'une partie de la haie arasée était classée au PLU de Loguivy-Plougras (950 m). 156 mètres n'étaient pas classés au PLU. Le maire est chargé de la bonne application du document d'urbanisme. Le maire aurait dû rédiger un procès-verbal d'infraction. Il y a plusieurs signalements sur cette commune, et le maire n'a rien fait.

De plus, l'arasement a été réalisé sur une période où l'entretien des haies est interdit<sup>2</sup>.

Jean-Luc Pichon reconnaît que les maires ont beaucoup de responsabilité. Pour lui, le rôle de police devrait être transféré à l'office français de la Biodiversité (OFB).

Splann, dans sa récente étude sur le bocage, a montré une disparition conséquente de haies sur le Launay à Loguivy-Plougras.

Annie Bras-Denis souhaiterait rappeler la procédure concernant la modification du bocage au plus grand nombre d'agriculteurs. Yvon Le Creff, qui ne pouvait pas être présent au Bureau, a précisé avant la séance que ce sujet sera traité dans le prochain bulletin municipal.

Eric Le Creurer rappelle que les haies sont protégées dans le cadre de la PAC par la Bonne Condition Agricole et Environnementale n°8 (BCAE 8). La compensation pour le déplacement d'une haie est de 1 pour 1.

Léa Thiebaud proposera ce sujet en interne à la DDTM 22.

Calendrier des prochaines réunions :

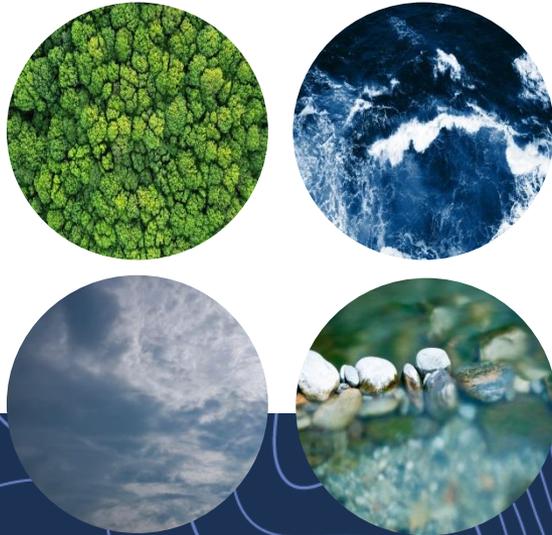
- Bureau - vendredi 6 juin 2025 14h30
- Commission Locale de l'Eau - vendredi 27 juin 2025 9h30

**Madame Annie Bras-Denis**

*Présidente de la CLE du SAGE Baie de Lannion  
Vice-Présidente de Lannion-Trégor Communauté*

---

<sup>2</sup> « Dans le cadre de la PAC, toutes interventions de taille et de coupe sur vos arbres et haies sont interdites du 16 mars jusqu'au 15 août inclus, de manière à protéger la période de reproduction des oiseaux. Toutefois, les mauvaises conditions climatiques de cet hiver ont pu empêcher la réalisation d'interventions de tailles nécessaires. Des dérogations individuelles peuvent être ainsi demandées aux DDTM du 22, 29 et 56 pour un report de l'interdiction de taille au 15 avril 2025. »



# Bureau de la CLE

Vendredi 4 avril 2025 14h00



# Ordre du jour

1. **Actualisation de l'inventaire des zones humides, pour avis**
2. **État d'avancement de la consultation des entreprises pour la poursuite de l'étude portant sur les analyses "Hydrologie, Milieux, Usages et Climat"**
3. **Courrier portant sur la modification simplifiée du SCOT Trégor, pour avis**
4. **Plan de financement prévisionnel 2025 du programme SAGE : information sur les premiers retours de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne**
5. **Actualités et questions diverses**



# Approbation des comptes rendus des CLE du 27 janvier et du 21 mars 2025



### Compte-rendu

Commission Locale de l'Eau  
27 janvier 2025 – 10h00

Locaux de Lannion-Trégor Communauté

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux (23 membres)

#### Etaient présents :

Madame Annie Bras-Denis, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Joël Le Jeune, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Éric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Jean-Yves Le Corre, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long  
Monsieur Cédric Seureau, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Paul Le Bihan, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Guy Pennec, Morlaix communauté

#### Membres représentés :

Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération ayant donné pouvoir à madame Annie Bras-Denis  
Madame Marie-Annick Guillou, Conseil départemental des Côtes d'Armor ayant donné pouvoir à monsieur Jean-Yves Le Corre  
Monsieur Yann Kergoat, Lannion-Trégor Communauté ayant donné pouvoir à madame Annie Bras-Denis

#### Absents - excusés :

Madame Cadiou, Conseil régional de Bretagne  
Monsieur Hervé Tilly, PNR Armorique  
Monsieur Jean-Marc Puchois, Conseil départemental du Finistère  
Monsieur Gérard Quilin Syndicat département d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor Représentant, Conseil départemental des Côtes d'Armor  
Madame Bénédicte Boiron, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur André Coent, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Hervé Guérou, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Rémi Guillou, Guingamp Paimpol Agglomération  
Madame Virginie Doyen, Guingamp Paimpol Agglomération  
Monsieur François Le Marrec, Guingamp Paimpol Agglomération Représentant, Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor

1

[https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2025/03/SAGEBL\\_CR-CLE\\_27012025.pdf](https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2025/03/SAGEBL_CR-CLE_27012025.pdf)



SEANCE DE LA COMMISSION LOCALE DE  
L'EAU DU SAGE BAIE DE LANNION  
DU 21 MARS 2025

### Compte rendu Commission Locale de l'Eau

Le 21 mars 2025, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion s'est réunie à l'auditorium de Pluzunet avec la Commission Locale du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo.

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux (23 membres)

#### Etaient présents :

Madame Annie Bras-Denis, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Jean-Pierre Giuntini, Guingamp Paimpol Agglomération  
Madame Marie-Annick Guillou, Conseil départemental des Côtes d'Armor  
Monsieur Éric Le Creurer, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Jean-Yves Le Corre, Syndicat mixte Goas Koll – Traou Long  
Monsieur Cédric Seureau, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Paul Le Bihan, Lannion-Trégor Communauté

#### Absents - excusés :

Monsieur Joël Le Jeune, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Yvon Le Creff, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Guy Pennec, Morlaix communauté  
Monsieur Yann Kergoat, Lannion-Trégor Communauté  
Madame Cadiou, Conseil régional de Bretagne  
Monsieur Hervé Tilly, PNR Armorique  
Monsieur Jean-Marc Puchois, Conseil départemental du Finistère  
Monsieur Gérard Quilin Syndicat département d'alimentation en eau potable des Côtes d'Armor Représentant, Conseil départemental des Côtes d'Armor  
Madame Bénédicte Boiron, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur André Coent, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Hervé Guérou, Lannion-Trégor Communauté  
Monsieur Rémi Guillou, Guingamp Paimpol Agglomération  
Madame Virginie Doyen, Guingamp Paimpol Agglomération  
Monsieur François Le Marrec, Guingamp Paimpol Agglomération Représentant, Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon-Trégor

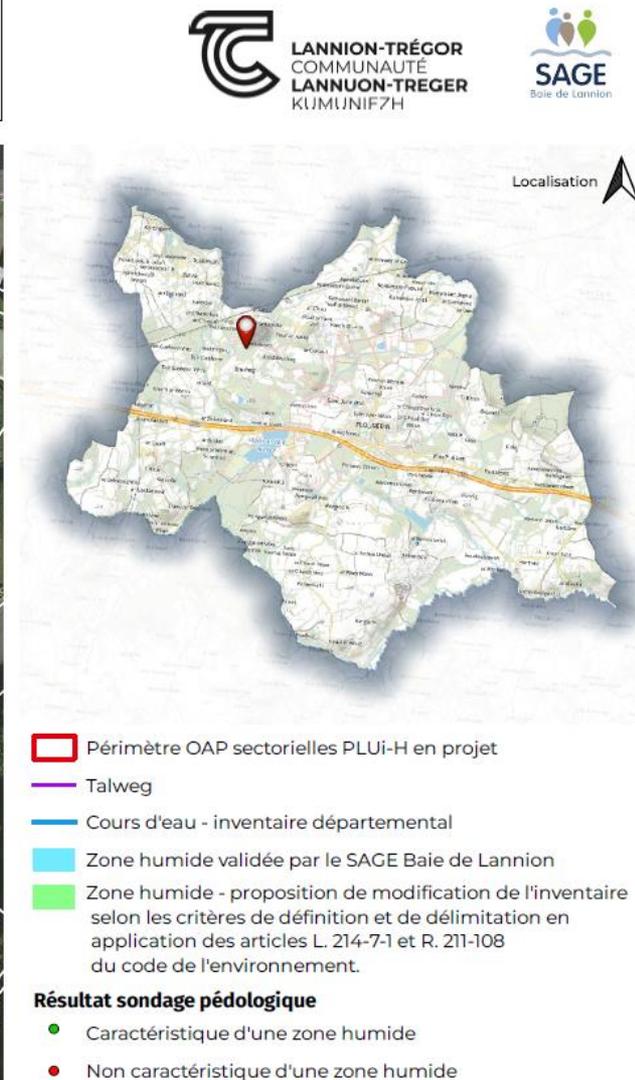
[https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2025/03/SAGEBL\\_CR-CLE\\_21032025.pdf](https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2025/03/SAGEBL_CR-CLE_21032025.pdf)



# Actualisation de l'inventaire des zones humides

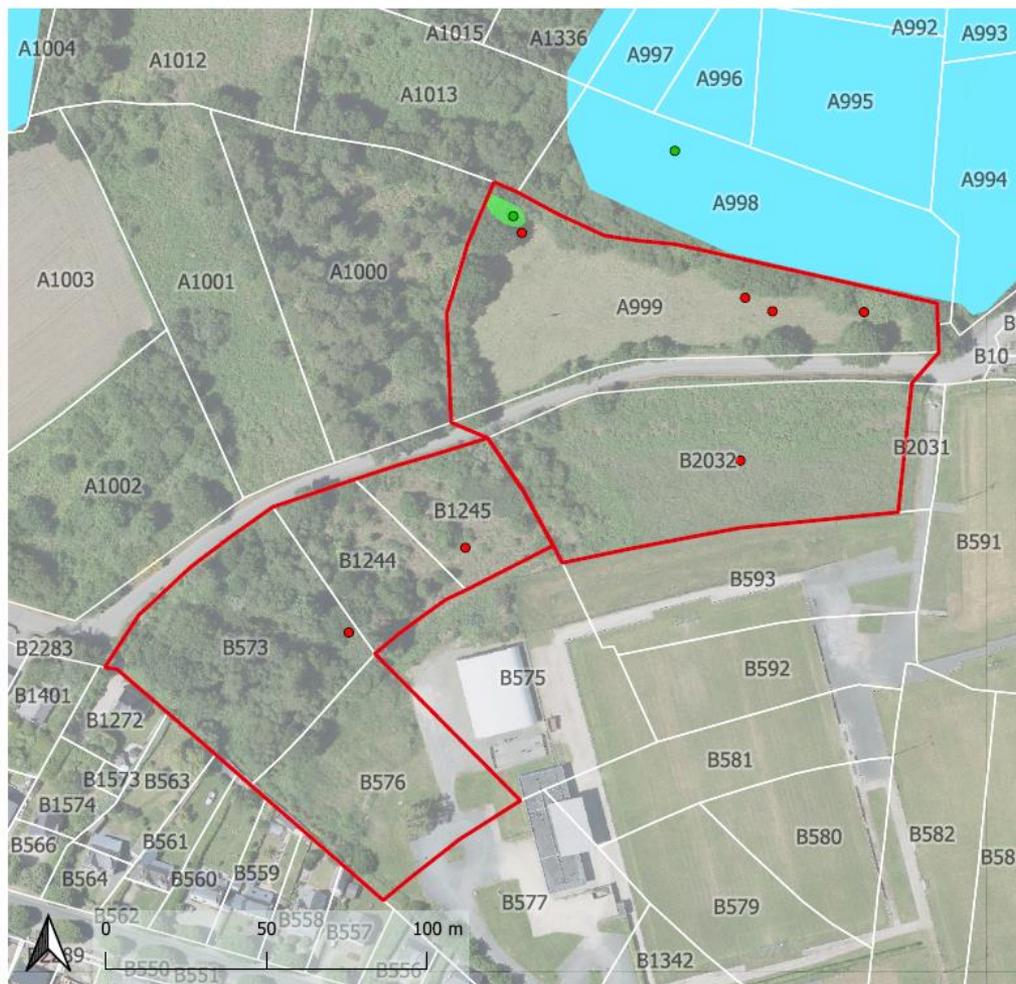
# Modifications apportées dans le cadre du PLUi

Modification de l'inventaire des zones humides  
COMMUNE de PLOUNERIN  
Parcelle(s) concernée(s) : AC16 - AC123



# Modifications apportées dans le cadre du PLUi

Modification de l'inventaire des zones humides  
COMMUNE de TREBEURDEN  
Parcelle(s) concernée(s) : A999



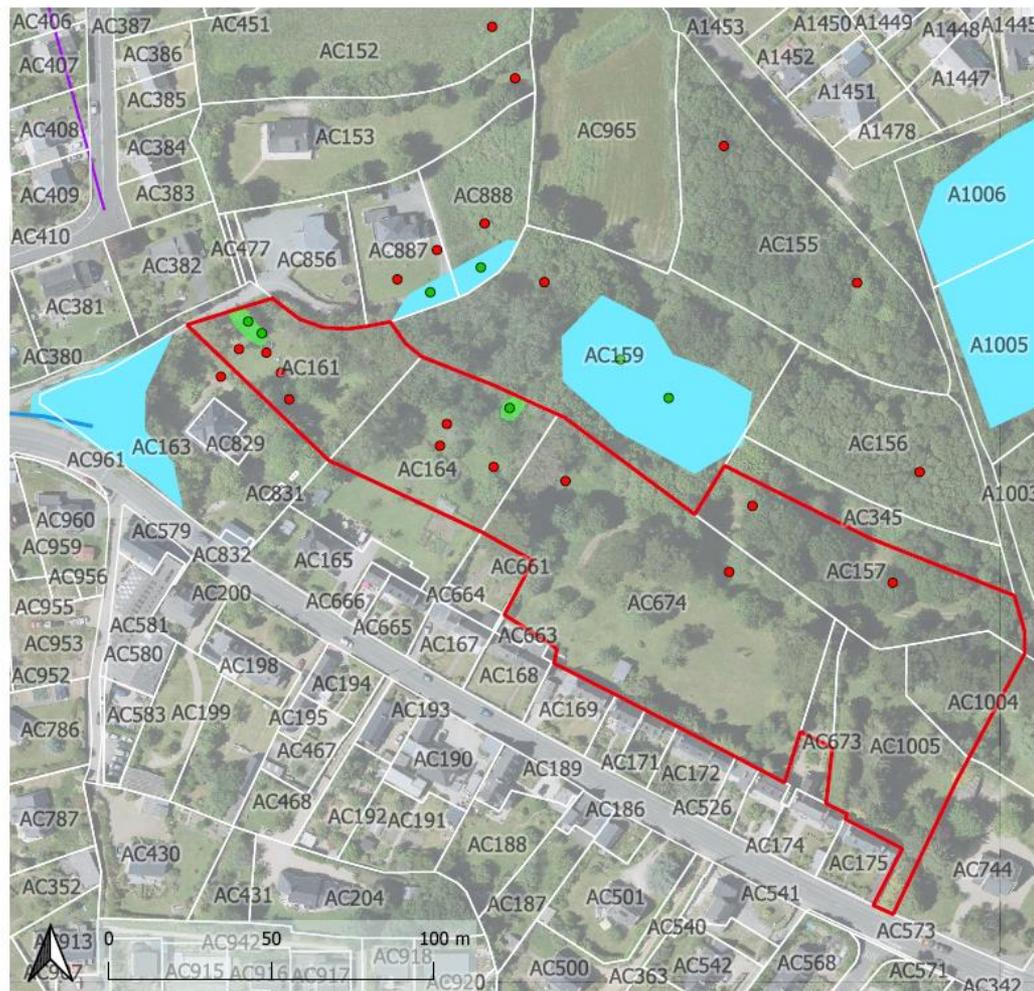
-  Périmètre OAP sectorielles PLUi-H en projet
-  Talweg
-  Cours d'eau - inventaire départemental
-  Zone humide validée par le SAGE Baie de Lannion
-  Zone humide - proposition de modification de l'inventaire selon les critères de définition et de délimitation en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

## Résultat sondage pédologique

-  Caractéristique d'une zone humide
-  Non caractéristique d'une zone humide

# Modifications apportées dans le cadre du PLUi

Modification de l'inventaire des zones humides  
COMMUNE de TREBEURDEN  
Parcelle(s) concernée(s) : AC161 - AC164



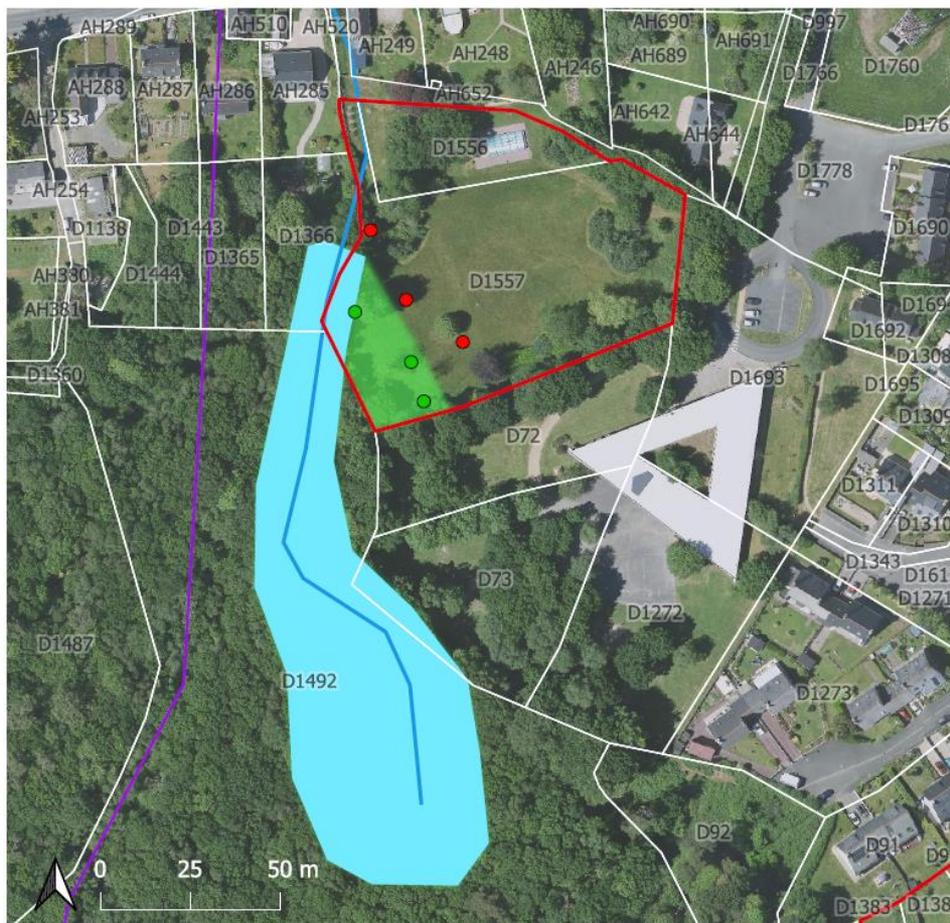
- Périmètre OAP sectorielles PLUi-H en projet
- Talweg
- Cours d'eau - inventaire départemental
- Zone humide validée par le SAGE Baie de Lannion
- Zone humide - proposition de modification de l'inventaire selon les critères de définition et de délimitation en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

### Résultat sondage pédologique

- Caractéristique d'une zone humide
- Non caractéristique d'une zone humide

# Modifications apportées dans le cadre du PLUi

Modification de l'inventaire des zones humides  
COMMUNE de PLEUMEUR-BODOU  
Parcelle(s) concernée(s) : D1557



- Périmètre OAP sectorielles PLUi-H en projet
  - Talweg
  - Cours d'eau - inventaire départemental
  - Zone humide validée par le SAGE Baie de Lannion
  - Zone humide - proposition de modification de l'inventaire selon les critères de définition et de délimitation en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.
- Résultat sondage pédologique**
- Caractéristique d'une zone humide
  - Non caractéristique d'une zone humide

Sources : Lannion-Trégor Communauté, SAGE BL, DDTM22, OFB, IGN | Orthophoto 2021

# Modifications apportées dans le cadre du PLUi

Modification de l'inventaire des zones humides  
COMMUNE de PLEUMEUR-BODOU  
Parcelle(s) concernée(s) : D1179 - D1181



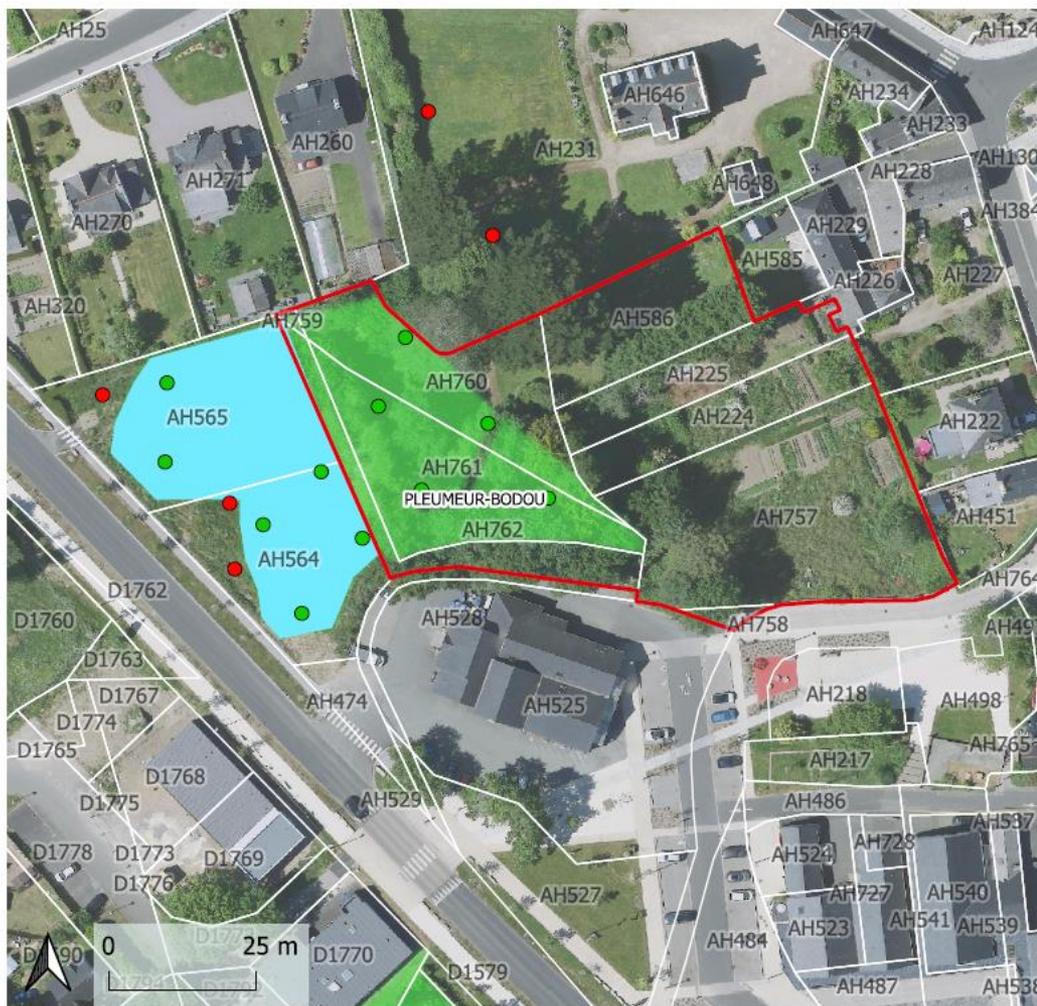
- Périmètre OAP sectorielles PLUi-H en projet
- Talweg
- Cours d'eau - inventaire départemental
- Zone humide validée par le SAGE Baie de Lannion
- Zone humide - proposition de modification de l'inventaire selon les critères de définition et de délimitation en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

### Résultat sondage pédologique

- Caractéristique d'une zone humide
- Non caractéristique d'une zone humide

# Modifications apportées dans le cadre du PLUi

Modification de l'inventaire des zones humides  
COMMUNE de PLEUMEUR-BODOU  
Parcelle(s) concernée(s) : AH759 - AH760 - AH761 - AH762



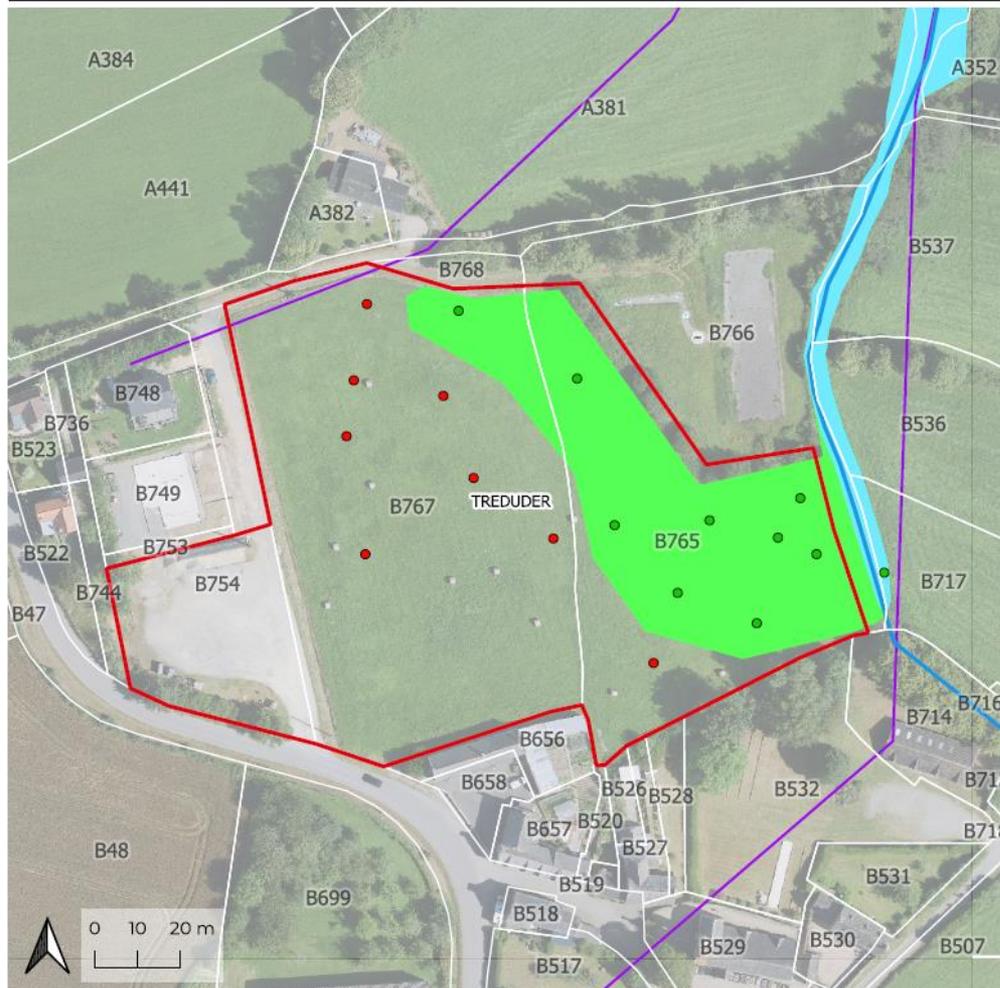
- Périmètre OAP sectorielles PLUi-H en projet
- talweg
- Cours d'eau- inventaire départemental
- Zone humide validée par le SAGE Baie de Lannion
- Zone humide - proposition de modification de l'inventaire selon les critères de définition et de délimitation en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

### Résultat sondage pédologique

- Caractéristique d'une zone humide
- Non caractéristique d'une zone humide

# Modifications apportées dans le cadre du PLUi

Modification de l'inventaire des zones humides  
COMMUNE de TREDUDER  
Parcelle(s) concernée(s) : B765 B766 B767



- Périmètre OAP sectorielles PLUi-H en projet
- Talweg
- Cours d'eau - inventaire départemental
- Zone humide validée par le SAGE Baie de Lannion
- Zone humide - proposition de modification de l'inventaire selon les critères de définition et de délimitation en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

### Résultat sondage pédologique

- Caractéristique d'une zone humide
- Non caractéristique d'une zone humide

# Eléments apportés par la commune

## Etude complémentaire réalisée pour le compte de la commune par le bureau d'études EGEO (rapport daté du 25/03/2025)



Localisation des sondages sur photographie aérienne

### Sondages T1 et T3 :

- refus avant 50cm de profondeur sur cailloutis ;
- horizons A et B indifférenciés montrant de profonds remaniements (culture et remblaiement) ;
- présence de traces d'hydromorphie (type (g) pseudogley) sans gradient avec la profondeur ;

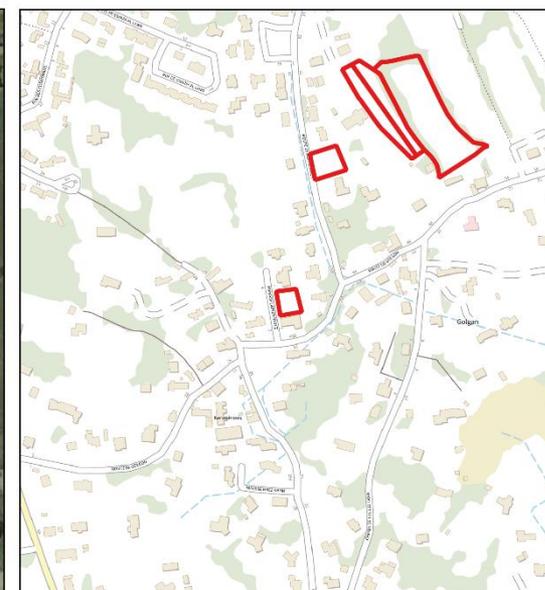
### Sondages T2, T4 et T5 :

- profondeur atteinte par la limite de tarière ;
- horizons typiques des sols bruns bien différenciés (A, B et B/L) ;
- présence de traces d'hydromorphie (type (g) pseudogley) dans l'horizon A sans gradient avec la profondeur ;
- absence de traces d'hydromorphie représentative dans l'horizon B ;
- absence d'eau libre jusqu'à 110cm en période haute hydrogéologique.

# Modifications apportées dans le cadre du PLUi

Parcelle cadastrale  
BI 345  
Commune de  
Trégastel

Passage de la  
modification  
Pour avis le 26  
septembre 2024  
=> Report de la  
validation afin que  
le propriétaire  
apporte des  
éléments  
d'expertise  
complémentaire



- Cours d'eau (BCAE)
- Zones humides validées par les SAGE (BL et ATG)
- Proposition de modification de l'inventaire

#### Sondages pédologiques

- Caractéristiques de zones humides
- Non caractéristiques de zones humides
- Refus

Sources : Lannion-Trégor Communauté

# Eléments apportés par la commune

## RAPPORT BIOSFERENN

Etude réalisée le 23 janvier 2025 par le BE Biosferenn

Surface de la parcelle 600 m<sup>2</sup>

11 sondages pédologiques ont été réalisés

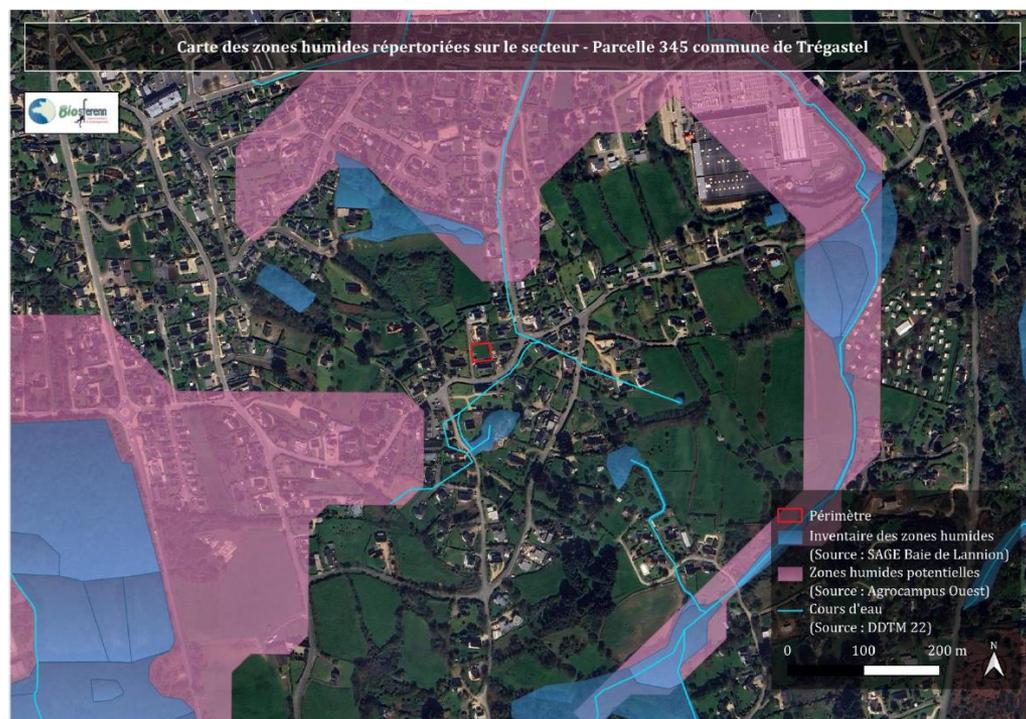


Figure 8 : carte de caractérisation des sondages sur le site d'étude (source du fond : Google Satellite)

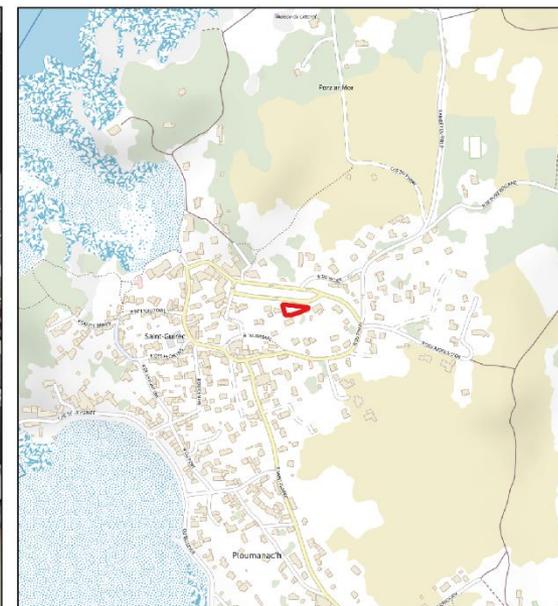
## Conclusion :

zone humide sur 513 m<sup>2</sup> (soit 85% de la parcelle)

# Modifications apportées dans le cadre du PLUi

Parcelle cadastrale  
AD 142  
Commune de  
Perros-Guirec

Passage de la  
modification  
Pour avis le 26  
septembre 2024  
=> Report de la  
validation afin que  
le propriétaire  
apporte des  
éléments  
d'expertise  
complémentaire



- Cours d'eau (BCAE)
- Zones humides validées par les SAGE (BL et ATG)
- Proposition de modification de l'inventaire

### Sondages pédologiques

- Caractéristiques de zones humides
- Non caractéristiques de zones humides
- Refus

Sources : Lannion-Tréaor Communauté

# Eléments apportés par la commune

## RAPPORT

Etude réalisée le 16 janvier 2025 par le BE EGEO



*Photographie de la parcelle AD142 depuis le parking Nord*

## 5 sondages à la tarière ont été réalisés

### 5.2 CONTEXTE PEDOLOGIQUE

Les sondages effectués à la tarière à mains montrent la présence de sols remaniés, reposant sur le sol originel en place.

La saturation hydrique des sols a rendu délicate la réalisation des sondages, ainsi que leur interprétation.

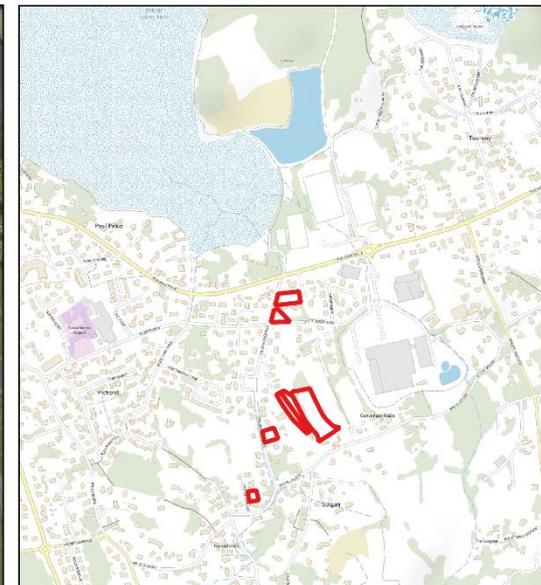
Rétention des eaux de ruissellement par le parking de Ploumanac'h => présence de plante hygrophile

Zone enclavée dans un tissu urbain dense  
surface 435 m<sup>2</sup>

# Modifications apportées dans le cadre du PLUi

Parcelle cadastrale  
BK 2  
Commune de  
Trégastel

Passage de la  
modification  
Pour avis le 26  
septembre 2024  
=> Report de la  
validation afin que  
le propriétaire  
apporte des  
éléments  
d'expertise  
complémentaire



- Cours d'eau (BCAE)
- Zones humides validées par les SAGE (BL et ATG)
- Proposition de modification de l'inventaire

### Sondages pédologiques

- Caractéristiques de zones humides
- Non caractéristiques de zones humides
- Refus

Sources : Lannion-Tréaor Communauté

# Éléments apportés par le propriétaire

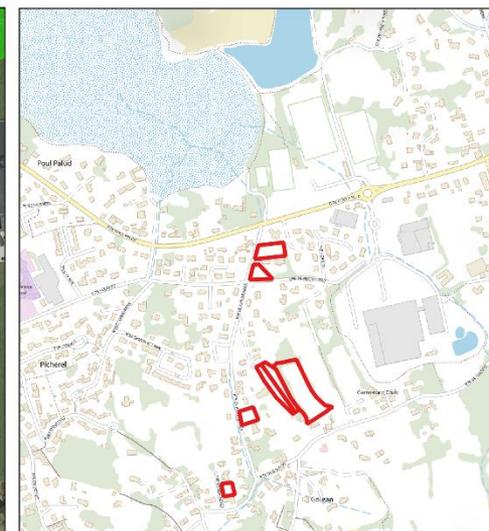


# Modifications apportées dans le cadre du PLUi

Parcelle cadastrale  
BK 285  
Commune de Trégastel

Passage de la modification  
Pour avis le 26 septembre  
2024

=> Report de la validation  
afin que le propriétaire  
apporte des éléments  
d'expertise  
complémentaire



- Cours d'eau (BCAE)
- Zones humides validées par les SAGE (BL et ATG)
- Proposition de modification de l'inventaire

#### Sondages pédologiques

- Caractéristiques de zones humides
- Non caractéristiques de zones humides
- Refus

Sources : Lannion-Trégor Communauté

# Eléments apportés par le propriétaire

Courrier en date du 20 décembre 2024 adressé au Président de Lannion-Trégor Communauté  
Courrier en date du 20 décembre 2024 adressé au Maire de Trégastel

Etude de délimitation de zone humide par le cabinet GREUZAT

- 5 sondages pédologiques réalisés le 29 novembre 2024 ne présentant pas de caractéristique de zones humides
- Inventaire floristique non caractéristique de zones humides (5 placettes floristiques) réalisé le 29 novembre 2024

Recours gracieux déposé  
auprès de la commune de  
Trégastel qui avait délivré un  
CU en octobre 2024 car terrain  
en ZH



## Base de données « inventaires des zones humides »

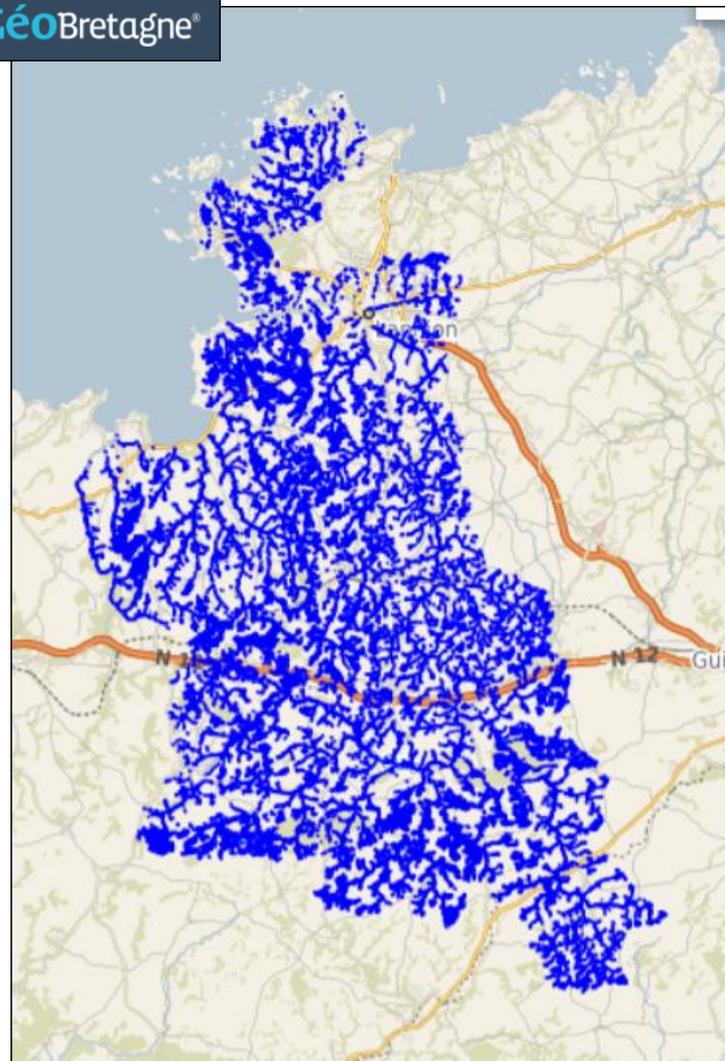
- Validée en Commission Locale de l'Eau le 23 avril 2021

[Cf. avis de la CLE « Décision N°CLE2021-01 »](#)

- Base de données **consultable et téléchargeable** depuis la [plateforme GEOBRETAGNE](#) / lien sur le site internet du SAGE BL - <https://www.sage-baie-lannion.fr/observatoire-de-leau/>
- Actualisation** de la base de données prévue deux fois par an (mars/novembre)

**Actualisée** : août 2021, janvier 2022, juillet 2022  
**Dernière actualisation** : janvier 2025

GéoBretagne®



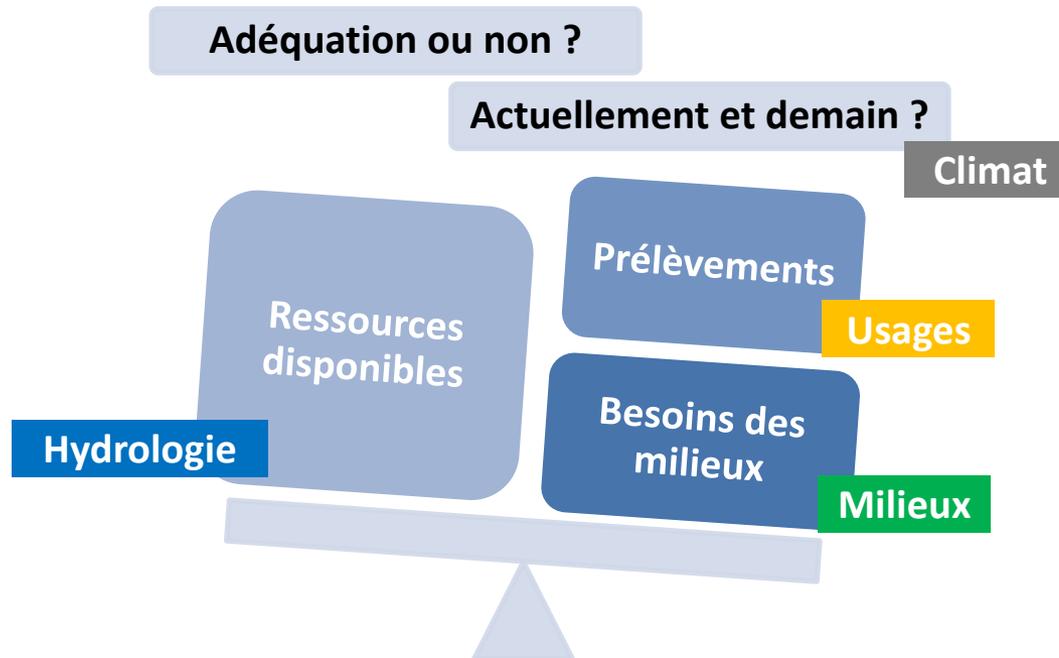


# État d'avancement de la consultation des entreprises pour la poursuite de l'étude portant sur les analyses "Hydrologie, Milieux, Usages et Climat"



Assurer un partage équilibré et concerté de la **ressource en eau** pour les différents **usages**, en tenant compte des **besoins des milieux**, dans un contexte de changement climatique

→ Analyse **H-M-U-C**



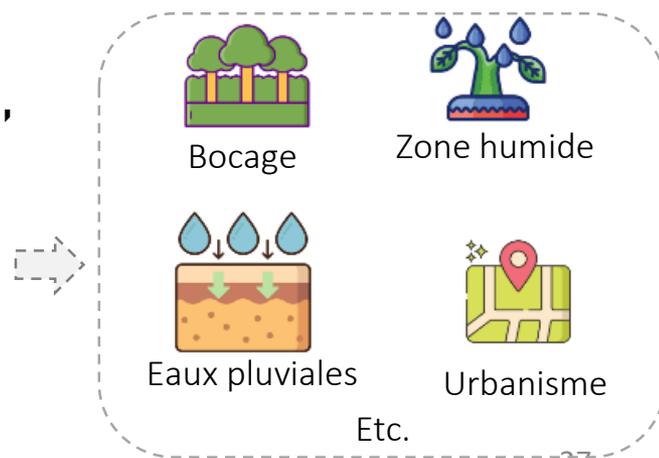


Assurer un partage équilibré et concerté de la **ressource en eau** pour les différents **usages**, en tenant compte des **besoins des milieux**, dans un contexte de changement climatique

→ Analyse **H-M-U-C**

Cette analyse doit permettre d'identifier des secteurs en tension, aujourd'hui et/ou demain, pour :

- Connaître et mieux répartir les « volumes prélevables »
- Adapter les conditions de prélèvements (volumes, périodes,...)
- Agir sur l'ensemble des leviers favorisant le stockage de l'eau dans le milieu - *dès maintenant !*





### Consultation des entreprises Poursuite de l'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) :

- LOT 1 : Reconstitution de l'hydrologie influencée et désinfluencée
- LOT 2 : Diagnostic des besoins en eau des milieux aquatiques : acquisition et partage des connaissances (volet «Milieux» des analyses HMUC)

*Cahier des charges consultable à partir de ce lien :*

[https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2025/01/CCTP\\_SAGEBL\\_etudeHMUC\\_hydro-et-milieux.pdf](https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2025/01/CCTP_SAGEBL_etudeHMUC_hydro-et-milieux.pdf)



# Courrier portant sur la modification simplifiée du SCOT Trégor, pour avis

**Notice de présentation de la modification simplifiée n°1 du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Trégor**

[https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2025/03/1\\_Novice\\_MS1-SCOT\\_nov2024.pdf](https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2025/03/1_Novice_MS1-SCOT_nov2024.pdf)

**Proposition de courrier**

[https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2025/03/courrier-SCOT-TREGOR\\_pour-avis-1.pdf](https://www.sage-baie-lannion.fr/wp-content/uploads/2025/03/courrier-SCOT-TREGOR_pour-avis-1.pdf)



# **Plan de financement prévisionnel 2025 du programme SAGE : information sur les premiers retours de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne**

# Budget prévisionnel programme SAGE 2025



	Budget prévisionnel 2025 € TTC
cellule d'animation et de coordination du SAGE	72 130
réceptions	1 000
Prestations extérieures	8 000
site internet (hébergement)	1 200
frais de fonctionnement (15%)	10 820
<b>cellule d'animation et de coordination du SAGE</b>	<b>93 150</b>
à partir d'un plan de communication et de sensibilisation - création supports, organisation évènements	5 000
<b>communication</b>	<b>5000</b>
étude acquisition données - analyse besoins/ressources en eau Volet Milieux (BP 2025-2026 100 000€/120 000€)	60 000
analyses qualité eau (bactériologique, physico-chimique, pesticides)	8 900
<b>études complémentaires</b>	<b>68 900</b>
cotisation APPCB	1 600
<b>COUT ESTIMATIF TOTAL (Euros)</b>	<b>168 650</b>

# Plan de financement prévisionnel programme SAGE 2025

## Premiers retours suite aux demandes de subvention adressées aux partenaire

	Cellule animation et coordination	Cellule d'animation (hors GPA)	Communication	Analyses qualité eau de surface	Etude bilan besoins/ressources (volet Milieux)	cotisation APPCB
Agence de l'eau Loire-Bretagne	70% du forfait	70% du forfait	50%	50%	60%	
Conseil départemental 22	(reste <10%)	(reste <10%)		30%		
Conseil régional Bretagne			20%		20%	
Autofinancement local (50% EPCI et 50% producteurs d'eau)	20%	20%	30%	20%	20%	100%

### Volet communication (BP 5000€ TTC)

AELB a informé d'une décision d'attribution prise en fin d'année 2025

### Poursuite étude HMUC (BP 2025 60 000€ / BP 2025-2026 120 000€)

- Dépôt des dossiers de demande de subvention après la CAO du 29 avril 2025
- Aides financières AELB 60% et CRB 20% + part autofinancement 20%

Offres  
financières des  
entreprises  
consultées  
> au BP



# Actualités et questions diverses

# REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA CLE

## Sommaire

### **CHAPITRE 1 : MISSIONS de la Commission Locale de l'Eau**

Article 1 : Elaboration, mise en œuvre et suivi du SAGE

### **CHAPITRE 2 : ORGANISATION de la CLE**

Article 2 : Les membres de la CLE

Article 3 : Le Président / La Présidente

Article 4 : Le Bureau

Article 5 : Les Vice-Président(e)s

Article 6 : Les commissions thématiques

Article 7 : Le comité technique

Article 8 : La maîtrise d'ouvrage et coordination administrative et technique

Article 9 : L'animation technique

Article 10 : Le siège

### **CHAPITRE 3 : FONCTIONNEMENT de la CLE**

Article 11 : Ordre du jour, convocation et périodicité des réunions

Article 12 : Délibération et vote

Article 13 : Consultation de la CLE et délégation au Bureau

Article 14: Bilan d'activité

### **CHAPITRE 4 : REVISIONS ET MODIFICATIONS**

Article 15 : Révision ou modification du SAGE

Article 16 : Modification de la composition de la CLE

Article 17: Modification des règles de fonctionnement

## **ANNEXE**



## Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Baie de Lannion

### Règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau

adoptées lors de la CLE du 14 février 2011,  
modifiées en CLE du 1<sup>er</sup> octobre 2014 et du 23 avril 2021

*En application du décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et modifiant le code de l'environnement, articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34*

## Article 12 : Délibération et vote

Les délibérations de la commission sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, la voix du Président/de la Présidente étant prépondérante en cas de partage égal des voix.

Toutefois, la commission ne peut valablement délibérer sur ses règles de fonctionnement ainsi que sur l'adoption, la modification et la révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux que si les deux tiers de ses membres sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint après une seconde convocation, la commission peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Les délibérations mentionnées à l'alinéa précédent doivent être adoptées à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés par un mandat donné à un membre de son collègue, chaque membre ne pouvant recevoir qu'un seul mandat.

Les votes se font ordinairement à main levée. Le vote est exécuté à bulletins secrets si le tiers des membres physiquement présents le réclament.

Les bulletins blancs et nuls n'entrent pas en ligne de compte dans les calculs de la majorité.

Le résultat des votes est constaté par le Président/la Présidente assisté par un secrétaire de séance désigné au sein de la CLE.

Ces délibérations sont consignées dans un registre établi à cet effet mis à jour par Lannion-Trégor Communauté et signé du Président/de la Présidente.

### Suite sollicitation Yves-Marie LE LAY (21 mars 2025)

*Madame la Présidente,*

*L'autorisation d'installation d'un poulailier de 180 000 poules à Kerboriou sur la commune de Plestin-les-Grèves a été annulé par le Tribunal Administratif de Rennes le 13 mars dernier à la demande de trois associations, Sauvegarde du Trégor Goëlo Penthièvre, Eaux et Rivières de Bretagne et Plestin Environnement.*

*Dans ses attendus aux pages 14, 15 et 16 du jugement joint, le Tribunal constate que cette autorisation n'était pas conforme aux dispositions du Sage de la Baie de Lannion et au PLAV en cours.*

*Ce jugement pose incontestablement un problème de fonctionnement du Sage auquel nous participons toutes et tous. Comment se fait-il qu'il ne soit trouvé que quelques représentants d'associations qui aient pointé ce non respect du règlement que nous avons voté et que vous n'ayez pas vous-même soulevé au moins des réserves sur cette autorisation préfectorale ? Nous ne pouvons que regretter cette erreur d'appréciation sur la mise en oeuvre de projets susceptibles de ne pas respecter notre propre règlement et de nuire aux actions entreprises, en particuliers la réduction des marées vertes.*

*Ce jugement vaut avertissement pour la suite des autorisations d'exploitations qui ne manqueront de tomber et appelle de votre part à une plus grande vigilance.*

*Je souhaite que ce point soit discuté ce vendredi à l'occasion de la réunion du SAGE.  
Bien à vous.*

## DECISION TRIBUNAL ADMINISTRATIF

TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE RENNES

N°s 2302974, 2304145

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EAU & RIVIERES DE BRETAGNE  
ASSOCIATION SAUVEGARDE  
du TRÉGOR-GOËLO-PENTHIEVRE  
et autre

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Mme Caroline Pellerin  
Rapporteuse

Le tribunal administratif de Rennes

(3ème chambre)

M. Fabien Martin  
Rapporteur public

Audience du 13 février 2025  
Décision du 13 mars 2025

C

Vu les procédures suivantes :

I- Par une requête et un mémoire, enregistrés, sous le n° 2302974, les 2 juin 2023 et 13 septembre 2024, l'association Eau & Rivières de Bretagne, représentée par Me Dubreuil, demande au tribunal :

1°) d'annuler l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2023 par lequel le préfet des Côtes-d'Armor a autorisé le groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) de Kerboriou à exploiter un élevage de volailles de 181 300 emplacements sur le territoire de la commune de Plestin-les-Grèves ;

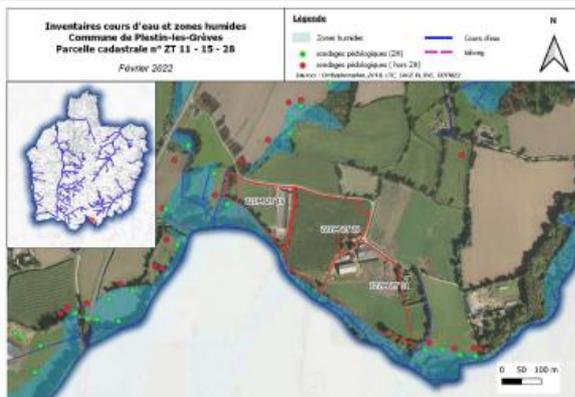
2°) de mettre à la charge de l'Etat la somme de 3 000 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Elle soutient que :

- son intérêt pour agir est établi ;
- elle justifie de sa qualité pour agir ;
- la requête n'est pas tardive ;

- l'étude d'impact du projet est insuffisante au regard de l'article R. 122-5 du code de l'environnement, dès lors qu'elle n'est pas proportionnée à la sensibilité environnementale de la zone d'implantation du projet, faute de prendre en compte les élevages existants situés dans un rayon de trois kilomètres de l'exploitation en litige dans l'analyse du cumul d'incidences, de

# Dossier / Poulaiier Plestin les Grèves GAEC de Kerboriou

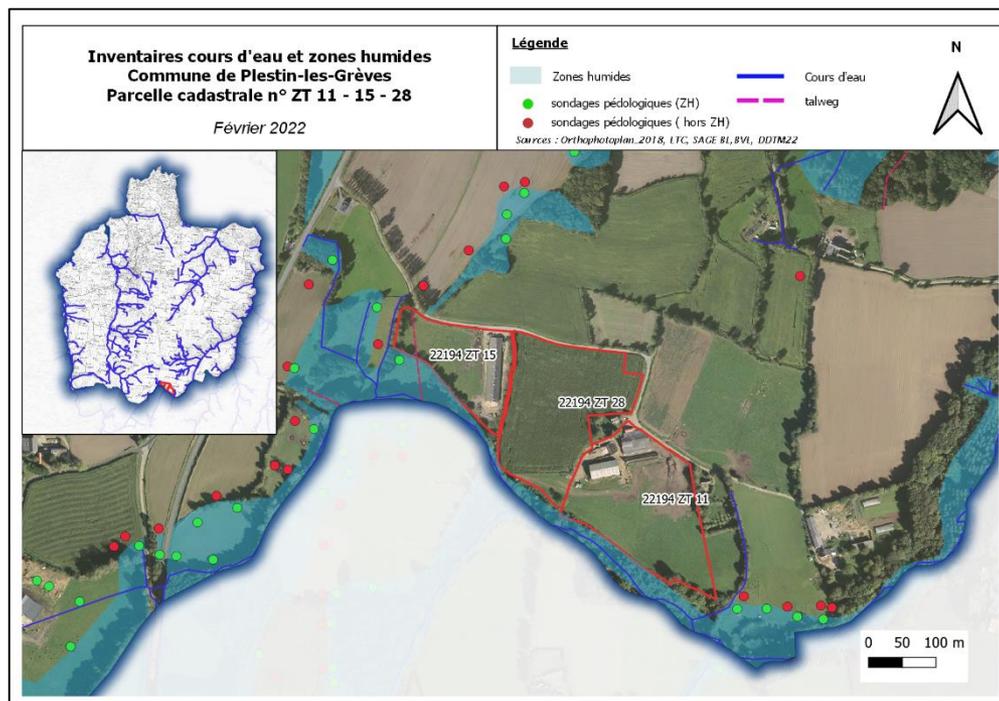


## Avis milieux aquatiques :

Une zone humide et un cours d'eau sont inventoriés à proximité de la parcelle du projet.

Aucun sondage pédologique n'a été réalisé sur les parcelles concernées par le projet. Il est rappelé que si des critères caractéristiques de zone humide sont constatés (végétation et/ou sondage pédologique) sur cette parcelle, la réglementation en vigueur sur les zones humides s'applique même si elle ne figure pas dans l'inventaire zones humides. Il est donc recommandé au pétitionnaire de se rapprocher de la direction « Environnement, Economie agricole et Aménagement de l'espace rural » de Lannion-Trégor Communauté afin de réaliser une expertise permettant de s'assurer que le projet n'impacte pas de zone humide.

Par ailleurs l'ensemble du talus de rétention y compris sa base (côté sud-ouest) devra être réalisé en dehors de la limite de la zone humide inventoriée en limite de parcelles. La réglementation en vigueur interdit le dépôt de matériau en zone humide quelle que soit la superficie (y compris pour la création de talus).





# PROCHAINES REUNIONS

## Bureau

### Ordre du jour prévisionnel :

*Actualisation de la base de données « zones humides »*

### Proposition dates :

Vendredi 6 juin 2025 14h30

## Commission Locale de l'Eau

### Ordre du jour prévisionnel :

- *Tableau de bord 2024*
- *Feuille de route de la CLE 2025/2030*
- *Focus sur les actions en faveur de la restauration de la continuité écologique*

Vendredi 27 juin 2025 9h30

# Nouveau film du CRESEB

Ressource en eau et changement climatique,  
un défi pour la Bretagne

Film pédagogique

Thématique | Changement climatique | Publié le 31 mars 2025



Mieux comprendre  
pour agir ensemble

Le nouveau film du Creseb, **Ressource en eau et changement climatique**, un défi pour la Bretagne est le second volet d'une série ayant pour vocation de partager un socle commun de connaissances à l'échelle de la Bretagne sur les enjeux Eau et Climat.

Ressource en eau et changement climatique, un défi pour la Bretagne

À regarder ... Partager

Changement climatique • La variabilité du climat correspond à tous les changement...

Été x2 Hiver

PLUS DE VIDÉOS

4:17 / 15:43

YouTube

# Campagne Mollo sur

Préservez-la ensemble !  
Gwarezomp anezhañ asambles

**mollo**  
sur  
**l'eau!**  
dousik war an dour

LE TRÉGOR  
JEUDI 3 AVRIL 2025  
actu.fr/le-tregor

11

## ENVIRONNEMENT. Sur l'eau, vas-y mollo !

Mollo sur l'eau ! C'est le nom de la campagne sur les économies d'eau lancée par Lannion-Trégor Communauté à destination des collectivités et du grand public.

### Vingt familles sélectionnées

« Réduire la pression » sur une ressource en eau fragilisée est une nécessité. Le démarrage et point d'orgue de ce plan d'actions de trois ans est le « défi familles ». Sur le modèle du défi Zéro déchets, Laëtitia Crnkovic, consultante en transition écologique, va accompagner vingt foyers, « volontaires et représentatifs du territoire », pour tester des gestes visant à économiser l'eau.

Les familles sélectionnées recevront la visite de Laëtitia Crnkovic pour dresser un diagnostic de leur consommation actuelle et établir un « coaching » permettant d'améliorer la situation.

De plus, chaque foyer « bénéficiera de la mise à dispo-



Laëtitia Crnkovic (à droite) sera la coach du défi familles, ici en compagnie de Maël Le Guen, du service environnement LTC, Annie Bras-Denis et Cédric Seureau. LTC

sition gratuite de matériels hydro-économiques, allant du simple mousseur jusqu'à des outils plus innovants en fonction des logements ».

La sélection des familles se fera fin avril. Pour candidater, il suffit de s'inscrire en rem-

plissant un court formulaire en ligne sur le site [www.lannion-tregor.com/rubrique/Actu](http://www.lannion-tregor.com/rubrique/Actu). C'est parti avec Mollo sur l'eau.

Financé à 80 % par le dispositif européen Leader, le plan prévoit aussi la distribution de matériel hydro-économe pour

les habitants de l'Agglo d'ici cet été : mousseur et régulateur de débit.

### 34 communes

Il concerne également les bâtiments publics. « 34 communes volontaires bénéficieront d'un état des lieux sur l'un des bâtiments les plus consommateurs et se verront proposer des solutions matérielles pour réduire leur consommation, souligne Annie Bras-Denis, vice-présidente en charge de l'environnement et du grand cycle de l'eau, et Cédric Seureau, vice-président en charge de l'eau et l'assainissement. Le siège de Lannion-Trégor Communauté sera également concerné par cette démarche vertueuse. »

À noter que l'association Eau et Rivières de Bretagne a imaginé une démarche complémentaire de mobilisation à l'échelle communale, intitulée « Ma commune engagée pour l'eau ».



Lannion-Trégor Communauté (LTC) recherche 20 foyers volontaires pour tester des gestes visant à économiser l'eau. Photo Lionel Le Saux / Le Télégramme

## « Mollo sur l'eau ! » : prêt à relever le défi ?

L'Agglo de Lannion est engagée dans une démarche volontariste d'économie d'eau mettant à contribution collectivités et particuliers. Elle recherche 20 foyers volontaires pour participer, pendant six mois, au défi « Mollo sur l'eau ! ».

### Olivier Paris

● Mollo sur l'eau ! Avec ce slogan qui rime avec rigolo, Lannion-Trégor Communauté (LTC) veut susciter une prise de conscience sur un problème on ne peut plus sérieux : la préservation de la ressource en eau. Après s'être beaucoup investie dans la reconquête de la qualité de l'eau, à travers, notamment, les opérations zéro phyto, l'Agglo de Lannion s'est « réorientée vers les enjeux quantitatifs », expose Maël Le Guen, en charge de ces questions au sein de la direction environnement de LTC. « La sécheresse de l'été 2022 nous a confortés dans ce choix ».

### Dépôt des candidatures jusqu'à fin avril

La campagne « Mollo sur l'eau », engagée pour trois ans et subventionnée à hauteur de 80 % (75 000 €) par des fonds européens Leader, s'inscrit dans cette démarche de sobriété. « L'objectif, d'ici à 2030, est de réduire de 10 % les prélèvements d'eau », se projette Cédric Seureau, vice-président de LTC en charge de l'eau, rappelant que la consommation, sur les 39 communes du territoire sur lesquelles LTC exerce la com-

ptence eau potable, s'élevait à 5,2 millions de m<sup>3</sup> en 2023.

La première action marquante va prendre la forme d'un « défi familles ». « L'idée est d'accompagner une vingtaine de foyers volontaires et représentatifs du territoire pour tester des gestes visant à économiser l'eau », annonce le service communication de LTC.

« Pas seulement des gens acquis à la cause », précise Annie Bras-Denis. La vice-présidente de LTC en charge de l'environnement souhaite par exemple toucher des personnes en situation de précarité ou des familles nombreuses. « Il est important qu'on comprenne bien comment on fait pour économiser l'eau quand on a plein de lessives à faire, de la cuisine... », illustre l'élue. Les candidats ont jusqu'à la fin du mois d'avril pour s'inscrire sur le site internet de l'Agglo.

Ces familles seront accompagnées pendant six mois par Laëtitia Crnkovic, consultante en transition écologique rompue à ce genre d'exercice (elle encadre déjà les défis zéro déchets). La Trégoroise commencera par réaliser un diagnostic de leurs équipements et de leur consommation. « Je m'adapte à chaque famille pour compren-

dre leurs habitudes, leurs contraintes économiques, et lever les freins ».

### Des économies

#### sans sacrifier son confort

Du matériel dit hydro-économe, « allant du simple mousseur » à fixer sur un robinet « jusqu'à des outils plus innovants en fonction des logements », sera fourni gratuitement à chaque foyer. « Le poste baignoire représente entre 30 % et 40 % de la consommation d'eau d'un foyer. On peut diminuer cette part de 50 % avec un réducteur de débit », signale Maël Le Guen, promettant des économies substantielles sans sacrifier son confort.

Le programme « Mollo sur l'eau » ne s'adresse pas qu'aux particuliers. Les collectivités ne seront pas en reste. Trente-quatre communes du territoire se sont portées volontaires pour bénéficier d'un diagnostic et d'un plan d'action pour l'un de leurs bâtiments les plus consommateurs d'eau. Le siège de LTC sera aussi examiné à la loupe.

### Pratique

Inscription au défi familles sur le site internet [www.lannion-tregor.com](http://www.lannion-tregor.com), rubrique Actu. « C'est parti avec Mollo sur l'eau ! »

LOGUIVY-PIOUGRAS

## Talus et arbres détruits sans autorisation : l'agglomération saisie

Des promeneurs ont mis au jour une destruction de bocage illégale : 1 500 mètres linéaires de haies et arbres détruits et des talus entiers arasés, sans autorisation. Les services dédiés à Lannion-Trégor communauté ont été saisis.

Jennifer Pinel

● Ce sont « des habitants de Plouaret et de communes limitrophes, qui préfèrent rester anonymes, par crainte de représailles », qui ont alerté notre rédaction, jeudi 27 mars 2025. Dans leur courriel documenté, tracés cartographiés à l'appui, ils dénoncent « une très importante destruction de talus avec des haies bocagères sur la commune de Loguivy-Plougras, en toute illégalité, et au mépris des périodes de nidifications, sur près de 1 500 mètres linéaires, aux lieux-dits Le Grand Launay et Pen an Alée. »

« **Atteinte aux écosystèmes, en toute illégalité** »

« Cela s'est passé en très peu de temps, une semaine ou deux. Nous passions par les petites routes du coin en rentrant de promenade, il y a deux semaines, quand nous avons constaté que de nombreux arbres, des centaines, dont des chênes centenaires, étaient en train d'être abattus sur plusieurs vieux talus, larges et denses. Nous sommes repassés le week-end dernier et ce que nous craignons est arrivé : les talus n'existent plus, ni aucune végétation, ni le vieux chemin qui était bordé par les talus. Ne restent plus que les ornières laissées par les bulldozers, et d'immenses parcelles de champs. En prime,



Au lieu-dit Le Grand Launay, des talus ont été arasés en plusieurs endroits, sans autorisation. Des habitants du secteur ont donné l'alerte. Mathieu Le Maux

nous avons constaté un autre abattage massif d'arbres en cours, sur un talus non loin de là », alertent les Trégorrois qui dénoncent « l'atteinte portée aux écosystèmes, en toute illégalité ». « Le bocage ne doit plus être un far west, où toutes les destructions sont possibles. L'énorme linéaire de haies détruit ici n'est que le symbole de ce qui se passe dans le sud Trégor et le Kreiz Breizh : les talus tombent les uns après les autres au fur et à mesure que certaines grosses exploitations agricoles acquièrent des parcelles supplémentaires », se désolent les habitants.

« **Plus un seul arbre, c'est malheureux** »

Contactés, la mairie de Loguivy-Plougras et les services dédiés à la protection du bocage à Lannion-Trégor-Communauté (LTC) ont confirmé que ces travaux n'avaient pas été autorisés. « Dans le secteur du Grand Launay, des talus ont été arasés sans demande, dont un ou deux talus qui représentent un enjeu en termes de retenue d'eau. Sur une autre route, du côté de Pen an Alée, c'est un propriétaire privé qui a fait couper tous les arbres pour faire du bois. Il n'en

reste plus un seul, c'est malheureux. S'ils en avaient laissé un sur deux, ça n'aurait pas posé de problème », a réagi le maire de Loguivy-Plougras, Jean-François Le Gall. Les agents de LTC vont prendre contact avec les intéressés. « Il y a une phase de réparation amiable qui va s'organiser de manière à ce que les démarches qui n'ont pas été faites en amont de l'arasement des talus soient faites en aval. Si la personne concernée n'entend pas raison, c'est l'État, via la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) qui doit faire respecter la loi. Des sanctions sont possibles, notamment au niveau des aides européennes. C'est déjà arrivé à Plouaret où un agriculteur a dû replanter 2 km de talus », fait savoir Annie Bras-Denis, élue à l'environnement à l'agglomération de Lannion. L'occasion pour elle de rappeler les règles : « Ce n'est pas interdit de raser des talus ou de couper du bois mais il faut que les choses soient faites dans les clous. Il y a des compensations à apporter lorsque l'on supprime des éléments de bocage, ce sont nos éponges pour qu'on ait de l'eau dans le légier et donc au robinet ».



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

[www.sage-baie-lannion.fr](http://www.sage-baie-lannion.fr)





SEANCE DU BUREAU DE LA COMMISSION  
LOCALE DE L'EAU DU SAGE BAIE DE  
LANNION  
DU 4 AVRIL 2025

**Avis du Bureau de la CLE**  
**Actualisation de la base de données « zones humides »**  
**Délibération n° B 23\_2025**

Le 4 avril 2025, le Bureau de la CLE du SAGE Baie de Lannion s'est réuni à Lannion, au siège de Lannion-Trégor Communauté.

**Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux**

**Etaient présents :**

**Madame Annie Bras-Denis** Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur Paul Le Bihan** Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur Jean-Yves Le Corre** Syndicat mixte Goas Koll Traou Long  
**Monsieur Cédric Seureau**, Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur Eric Le Creurer**, Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur Jean-Pierre Giuntini**, Guingamp Paimpol Agglomération

**Membres excusés :**

**Monsieur François Le Marrec** Guingamp Paimpol Agglomération  
**Monsieur Jean-Marc Puchois**, Conseil départemental du Finistère  
**Madame Marie-Annick Guillou**, Conseil départemental des Côtes d'Armor  
**Madame Bénédicte Boiron**, Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur Joël Le Jeune**, Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur Yvon Le Creff**, Lannion-Trégor Communauté  
**Monsieur Guy Pennec**, Morlaix Communauté

**Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées**

**Etait présent :**

**Monsieur Jean-Pierre Le Leer**, Eau et Rivières de Bretagne  
**Madame Edwige Kerboriou**, Chambre d'agriculture  
**Monsieur Jean-Luc Pichon**, AAPPMA  
**Monsieur Hervé Lassalle**, association canoë Kayak Lannion

**Membres excusés :**

**Monsieur Jean-François Jeandet**, Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Léguer AAPPMA du Léguer  
**Madame Charlotte Le Bris**, Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor

## Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

### Etaient présents :

**Monsieur Pierre Prod'Homme** Agence de l'Eau Loire-Bretagne

**Madame Léa Thiébaud** Mission interservice sur l'eau et la nature des Côtes d'Armor

### Assistaient :

**Madame Gwenaëlle Briant** Lannion-Trégor Communauté

**Madame Lucie Chauvin** Lannion-Trégor Communauté, coordination SAGE Baie de Lannion

### Exposé :

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme local de l'Habitat (PLUI-H), Lannion-Trégor Communauté a réalisé des inventaires complémentaires des zones humides sur les zones potentiellement ouvertes à l'urbanisation et sur lesquelles une présence de zone humide est pressentie au regard de la couche de zones humides potentielles fournies par l'INRAE et l'OFB, de l'analyse des photo-aériennes et des sondages pédologiques déjà réalisés lors de précédents inventaires.

Cette analyse a permis de faire ressortir 521 parcelles à prospector sur l'ensemble du périmètre de Lannion-Trégor Communauté.

Les communes ont été averties de la réalisation de ces inventaires complémentaires par un mail adressé de la part d'Annie Bras-Denis, Vice-Présidente en charge de l'environnement et de Paul Le Bihan, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à LTC.

Un arrêté préfectoral autorisant les techniciens à pénétrer sur les propriétés privées a été signé par le Préfet des Côtes d'Armor le 29 janvier 2024.

Les propriétaires des parcelles à prospector ont été avertis par courrier.

Les inventaires des zones humides sur ces parcelles se sont déroulés de février 2024 à mars 2025.

L'inventaire a été soumis à la consultation des propriétaires et des communes entre le 19 août et 19 septembre 2024 pour la première phase et progressivement au fur et à mesure de l'avancement de la réalisation des inventaires à partir du 30 janvier 2025 jusqu'au 2 juin 2025 pour les derniers inventaires.

Sur les cinq cent vingt-et-une parcelles prospectées, soixante-six sont concernées par une présence de zone humide. Sur les soixante-six parcelles, trente-et-une parcelles sont situées sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion.

Les modifications apportées à l'inventaire des zones humides sont présentées en instance du SAGE Baie de Lannion depuis le 26 septembre 2024.

### Décision

Le Bureau de la CLE formule **un avis favorable** aux modifications apportées à l'inventaire des zones humides sur les parcelles référencées :

- Plounérin 22227 AC16 et AC123 (extension de la zone humide)
- Pleumeur-Bodou 22198 D1557 (extension de la zone humide)
- Pleumeur-Bodou 22198 D1179 et D1181 (extension de la zone humide)

- Pleumeur-Bodou 22198 AH759, AH760, AH761 et AH762 (extension de la zone humide)
- Trébeurden 22343 A999 (extension de la zone humide)
- Trébeurden 22343 AC161 et AC164 (extension de la zone humide)
- Trégastel 22353 BI345 (réduction de la zone humide)

**Les modifications apportées sur ces parcelles seront prises en compte lors de l'actualisation de la base de données « zones humides » sur la plateforme Géobretagne.**

Par ailleurs, conformément au protocole mis en place par Lannion-Trégor Communauté, quatre propriétaires et/ou porteur de projet ont apporté des éléments d'expertise concluant à une différence avec l'inventaire réalisé par Lannion-Trégor Communauté dans le cadre de l'élaboration du PLUiH.

Le Bureau **valide l'organisation de visites sur le terrain en présence des services de l'Etat (MISEN 22)** pour la réalisation d'un inventaire des zones humides sur les parcelles suivantes :

- Trégastel 22353 BK 2
- Trégastel 22353 BK 285
- Perros-Guirec 22168 AD 142
- Tréduder 22350 B765, B766 et B767

**L'avis du Bureau de la CLE sera transmis aux maires des communes concernées, aux propriétaires, à la Direction Aménagement et à la Direction Environnement, Aménagement et Economie Agricole de Lannion-Trégor Communauté et aux membres de la Commission Locale de l'Eau.**

Madame Annie BRAS-DENIS  
Présidente de la CLE du SAGE Baie de Lannion





Lannion, le 4 avril 2025

Monsieur le Président  
Lannion-Trégor Communauté  
Rue Gaspard Monge  
22300 Lannion

**Direction** : Aménagement, Environnement et Economie Agricole  
**Dossier suivi par** : Lucie Chauvin, coordinatrice SAGE  
**Ligne directe** : 02.96.05.60.57 ; 06.71.38.28.57  
**Courriel** : lucie.chauvin@lannion-tregor.com

**Objet** : Avis de la Commission Locale de l'Eau portant sur  
la modification simplifiée n°1 du SCOT Trégor

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 10 février 2025, vous avez consulté la Commission Locale de l'Eau, instance en charge de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Baie de Lannion, sur le dossier de modification simplifiée n°1 du SCOT Trégor portant sur l'actualisation des projections démographiques et la réduction des consommations foncières telle qu'objectivée dans la loi Climat et Résilience de 2021 et la loi du 20 juillet 2023 et traduite dans le schéma régional d'aménagement et d'égalité des territoires (SRADDET) de Bretagne.

Le Bureau de la CLE a pris connaissance de la révision de l'enveloppe globale allouée au territoire, de 689 ha à 304,5 ha pour la période 2021/2041. La trajectoire démographique est également revue avec un objectif de +0.23% au lieu de +0.6% (soit 104 000 habitants en 2040).

Au regard de ces éléments, le projet de modification simplifiée n°1 du SCOT Trégor est compatible avec les objectifs fixés dans le SAGE Baie de Lannion. La réduction de la consommation d'espace inscrite demain dans les documents d'urbanisme contribuera, comme les règles de protection et les programmes de restauration des milieux aquatiques et du bocage, la gestion des eaux pluviales, à améliorer l'infiltration de l'eau dans les sols et ainsi adapter le territoire aux défis du dérèglement climatique et à ses effets sur la ressource en eau.

Le Bureau souligne que la densification et/ou la conversion des zones déjà urbanisées demanderont davantage de vigilance quant au maintien de la bonne qualité et la disponibilité de l'eau sur notre territoire pour toutes les activités tout en veillant notamment :

- à la capacité des milieux récepteurs à diluer les eaux usées traitées et d'approvisionnement en eau potable dans le respect de la préservation des besoins pour les milieux,
- à la gestion des eaux pluviales et la limitation des ruissellements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

**Madame Annie Bras-Denis**

Vice-Présidente de Lannion-Trégor Communauté  
en charge de l'Environnement  
Présidente de la CLE du SAGE Baie de Lannion

